

Jean Bouffard — *Traité du domaine*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1976, 352 pages, reproduction de l'ouvrage publié en 1921

Jean-Paul Lacasse

Volume 8, numéro 1, 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059613ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059613ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lacasse, J.-P. (1977). Compte rendu de [Jean Bouffard — *Traité du domaine*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1976, 352 pages, reproduction de l'ouvrage publié en 1921]. *Revue générale de droit*, 8(1), 133–133.  
<https://doi.org/10.7202/1059613ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1977

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru  
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

tation juridique n'aient pas été rendus plus accessibles et utilisables par le biais d'une table alphabétique des matières. En effet, certains concepts juridiques (le droit de pêche, par exemple), et certaines décisions jurisprudentielles sont discutés ou analysés à plus d'un endroit et un tel index aurait été fort utile, même indispensable. Il s'agit ici d'une lacune qui est trop généralisée dans nos ouvrages juridiques. Des milliers d'heures ont sûrement été consacrées à la préparation de cette étude; pourtant, l'utilisateur ne peut en profiter pleinement à cause d'une telle carence. Il en résulte que la forme de publication de cet ouvrage majeur ne rend pas justice à ses auteurs. Nous nous permettons de suggérer au ministère des Richesses naturelles de préparer et publier un troisième tome lequel serait constitué des conclusions de l'étude et des tables usuelles que doit comporter tout ouvrage utilisable.

*Le droit québécois de l'eau* constitue néanmoins une contribution capitale à l'avancement du droit. Les gestionnaires de la ressource-eau au Québec sont maintenant mieux équipés que jamais auparavant pour faire face à leurs responsabilités.

Jean-Paul LACASSE,  
*professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.*

Jean BOUFFARD — *Traité du domaine*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1976, 352 pages, reproduction de l'ouvrage publié en 1921.

Ce serait faire injure aux lecteurs de la revue que de leur donner une idée du contenu d'un ouvrage publié en 1921 et qui n'a fait l'objet que d'une reproduction par les presses de l'Université Laval. Notre propos se veut surtout une contestation de cette forme d'édition que constitue une réimpression servile d'un ouvrage, épuisé certes, mais déjà en bibliothèque, sans que la moindre mise à jour ait été faite.

Il ne s'agit donc pas ici de faire un véritable compte rendu du contenu de l'ouvrage de Jean Bouffard puisqu'un tel exercice accuserait un retard de plus de cinquante-cinq ans, d'autant plus que l'œuvre a été abondamment commentée en son temps et que plusieurs ont eu l'occasion de se prononcer sur les opinions de l'auteur.

Notre propos veut plutôt toucher des questions liées à la forme de la publication de l'ouvrage. Il s'agit, nous l'avons dit, d'une simple reproduction d'un ouvrage semblable publié en 1921. Or, beaucoup de choses ont changé au Québec depuis ce temps ... même le droit.

Mentionnons quand même que l'ouvrage de Jean Bouffard, de grande valeur pour l'époque, est un classique en son genre. Grand commis de l'État, le notaire Bouffard a su, dans ce travail, faire œuvre de pionnier dans un secteur négligé du droit. Pendant plusieurs années, son livre a servi de manuel de base aux gestionnaires du domaine public. Ses observations sur le régime juridique des eaux, comme sur celui des mines et des forêts, ont guidé, pendant longtemps, les conseillers juridiques des ministères québécois des Terres et Forêts et des Richesses naturelles, ainsi que des ministères qui ont précédé ceux-ci.

Mais le contenu de cet ouvrage est aujourd'hui dépassé. C'est pourquoi l'initiative des P.U.L., louable au départ, est tellement critiquable. Il eût fallu que l'éditeur voie à ce que des spécialistes mettent à jour, ne serait-ce qu'au moyen de notes infrapaginales, le travail magistral, en son temps, de Jean Bouffard. Pourtant, les compétences ne manquaient pas et c'est notamment le cas chez les professeurs actuels de la faculté de droit de l'Université Laval. Ce fut vraiment une occasion ratée.

Il est vrai que le marché pour un tel volume était limité, la plupart des bibliothèques et des spécialistes du droit du domaine possédant déjà l'édition originale. Et ce ne sont pas tous les juristes qui s'intéressent à cet aspect du droit. Il reste, pour en parodier plusieurs, que si un travail qui est fait mérite d'être bien fait, cet ouvrage ne l'a malheureusement pas été.

Jean-Paul LACASSE,  
*professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.*